

ROTARY RACE

AVIS DE COURSE

24 avril 2016



Une Organisation du
Rotary Club de Nimes

et de la

Société Nautique Grau du Roi - Port Camargue

Yacht Club - Quai d'Escale - 30240 Le Grau du Roi – Port Camargue

Tél. : 04.66.53.29.47 - contact@sngRPC.com - www.sngRPC.com



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : « **ROTARY RACE** »

Dates complètes : **24 avril 2016**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *R.I.R.*,
- 1.3.** Les règlements fédéraux,
- 1.4.** la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

2. PUBLICITE

Application de la réglementation 20 ISAF

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1** La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A, B, C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4^e ou 5^e** catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière**.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le retournant à la **SNGRPC** au plus tard le **23 avril 2016**. Le règlement s'effectuera lors de la confirmation de l'inscription
- 3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

30€/bateau

5. PROGRAMME

Samedi 23 avril :

11h à 17h – Sortie en mer à bord des Dragons

14h – Le réglage des voiles : conseil sur l'eau avec Delta Voiles

18h – Le réglages des voiles : formation en salle avec Bernard Mallaret

18h - La cuisine en mer avec Julie Ferrari

20h - Apéritif

Dimanche 24 avril

8h30h à 10h - Confirmation des inscriptions

10h - Briefing

11h - Mise à disposition sur l'eau

18h - Remise des Prix et apéritif

6. FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées le **23 avril 2016**

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Parcours côtier**

8. SYSTEME DE PENALITE

Règle 9 des RIR

9. CLASSEMENT

9.3. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

9.4. **Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.**

10. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de **Port Camargue**.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à discrétion de l'organisateur

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

S.N.G.R.P.C.

Quai d'Escale

30240 LE GRAU DU ROI

Tel : 04.66.53.29.47
contact@sngRPC.com